Association EOLE 07 (fédération ardéchoise)
185 chemin de Bergeron
lieu-dit Crouzoulon
07520 Lafarre
contact@eole07.fr
contact@adtc07.org (secrétariat)
www.eole07.fr

le 9 juin 2025

Lettre ouverte

à Madame Sophie Elizéon, préfète de l'Ardèche
à Monsieur Olivier Amrane, président du Conseil Départemental de l'Ardèche

Madame la préfète,
Monsieur le président,

Nous vous sollicitons aujourd'hui dans le contexte de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE3), dont la version initiale, telle que le Gouvernement se proposait, il y a quelques mois, de la faire passer par décret, a suscité une contestation telle, tant dans les territoires qu'au niveau national, que le Premier Ministre, le 28 avril, en a reporté l'adoption à la fin de l'été, créant ainsi une fenêtre pour en rectifier et améliorer la substance.

Nous participons au vaste mouvement qui s'est constitué pour peser sur la révision du projet de PPE à l'horizon de ce nouveau calendrier.

Notre organisation fédère au niveau départemental une vingtaine d'associations locales de défense de l'environnement et du cadre de vie. Ces associations citoyennes se sont constituées au cours des vingt dernières années, initialement, pour la plupart, en réaction au développement de l'éolien industriel, et se sont focalisées sur les impacts des éoliennes sur l'environnement, le tissu social, l'économie locale, les paysages et le patrimoine. Au fil du temps, beaucoup ont été amenées à élargir leur perspective à d'autres problématiques de transition énergétique.

Le mouvement dans lequel nous intervenons pour une révision profonde de la PPE est coordonné par divers acteurs associatifs, territoriaux ou nationaux, rassemblés autour du

collectif d'élus Vent des Maires, créé il y a quelques années en réaction à la prolifération d'éoliennes industrielles dans les territoires. Il est discrètement appuyé par diverses institutions scientifiques de premier plan.[1]

Le mouvement conteste fondamentalement les dispositions de la PPE concernant les énergies renouvelables intermittentes (éolien, solaire photovoltaïque - spécifiquement en zone agricole ou naturelle) et met en avant des contrepropositions.

En effet, les objectifs de développement initialement fixés par la PPE3 pour les énergies renouvelables intermittentes (EnRi) sont jugés inappropriés dans un contexte où ces filières sont déjà clairement liées à de sérieux dysfonctionnements du secteur de la production électrique:
- production quasi nulle à certains moments de l'année, nécessitant l'activation de filières pilotables dimensionnées pour satisfaire la quasi-totalité des besoins (= effet de double infrastructure);
- surproduction récurrente à d'autres moments, avec des effets de prix zéro ou négatifs;
- complexité croissante des réseaux et des processus d'équilibrage, avec risque de déstabilisation voire de black-out; risque sur la sécurité maritime pour les centrales en mer;
- explosion des dépenses publiques – rémunération et indemnisation des opérateurs, coûts des réseaux;
- multiplication du prix de l'électricité par 2 pour les particuliers et par 3 pour les entreprises ;

Le mouvement s'insurge également contre:
- la destruction de nos paysages, qui ne sont pas à vendre ;
- la destruction de nos patrimoines culturel, historique, environnemental et mémoriel;
- l'atteinte à la santé des riverains et des élevages.

Les revendications portées par le mouvement sont les suivantes:

. un moratoire immédiat sur l'éolien terrestre, l'éolien maritime et les centrales solaires en zone naturelle ou agricole; la suspension des appels d'offres correspondants lancés par la CRE (Commission de Régulation de l'Energie).

. la redéfinition du processus d'élaboration de la PPE en tant qu'exercice démocratique de programmation, avec:
- l'établissement préalable d'une loi de programmation à l'horizon 2060;

[1] Ainsi par exemple, début avril, l'avis de l'Académie des Sciences a émis un avis particulièrement sévère à l'endroit de la mouture initiale de la PPE3: https://www.academie-sciences.fr/sites/default/files/2025-04/Avis%20Acad%C3%A9mie-sciences%20PPE-3%20r%C3%A9vis%C3%A9e_1.pdf

- la prise en compte de l'avis des élus et des enjeux de développement des territoires concernés;

- la définition en amont de mesures d'accompagnement effectives à l'échelle départementale, activant les compétences disponibles des Syndicats Départementaux de l'Energie, des Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux (PETR) ou des Territoires d'Industrie.

. la réorientation des politiques de transition énergétique, faisant valoir l'intérêt supérieur majeur de réduction du coût de l'électricité. Ceci implique:
1. de renoncer à la dynamique actuelle qui conduit à un surdimensionnement global de la puissance électrique installée[2];
2. de remettre en question les aides publiques aux filières d'EnRi dont le bien-fondé, en termes de rapport coûts-avantages, n'a pas été clairement établi.

Ces inflexions doivent notamment conduire à instaurer, en prérequis à tout objectif quantitatif de développement des filières de production électrique, une étude d'impact[3] approfondie couvrant les conséquences globales pour le climat et l'environnement; couvrant également, pour les territoires concernés, les impacts sur le cadre socio-économique, le patrimoine naturel et culturel, et la santé des populations.

Ces inflexions doivent également conduire à valoriser davantage le potentiel des énergies vertes thermiques renouvelables, notamment la géothermie de surface, les pompes à chaleur, les réseaux de chaleur, le biogaz, la biomasse et le photovoltaïque en grande toiture, lesquelles peuvent véritablement contribuer à un mix énergétique durable, juste, équilibré, souverain, protecteur de notre réseau; et un mix énergétique qui soit aussi économiquement viable et socialement acceptable.[4]

---

[2] Au Forum Economique Breton, le 11 septembre 2024, le PDG d'EDF Luc Rémont déclarait que le système électrique français pouvait, jusqu'à l'horizon 2040, satisfaire les besoins sans capacités de production supplémentaires. Or 30 gigawatts de puissance éolienne et photovoltaïque sont actuellement en projet.

[3] Ce concept d'"étude d'impact" englobe celui d'"évaluation environnementale". Un nombre considérable de projets d'implantation et de textes de planification pour l'éolien ont été invalidés par la justice administrative pour «absence» ou «insuffisance» d'évaluation environnementale. C'est le cas par exemple pour les SREs (Schémas Régionaux Eoliens) dans les années 2011-2013. Tous les exercices de planification ultérieurs, y compris l'actuelle PPE, sont, en logique, passibles du même type de verdict.

[4] Les filières citées ici sont simplement celles plébiscitées par les territoires ayant fait l'objet à ce jour de la planification ZAER ou ZADER (Zone d'Accélération Des Energies Renouvelables). L'éolien et le photovoltaïque d'artificialisation recueillent seulement, au sein de cette planification, 1% et 3% respectivement des intentions de développement. Voir : http://www.perspectivesecologiques.com/telechargements/ZADER%20Zones%20Eligibles%20EnR%20Par%20Filiere%20Avril%202025.pdf

Nous appuyons l'ensemble de ces revendications générales et attirons ici votre attention sur leur bien-fondé et leur pertinence particulière dans le contexte de notre département.

Ainsi il y a lieu de souligner l'émergence en Ardèche de la problématique dite de "saturation éolienne". Les projets de centrales éoliennes étant de plus en plus massivement rejetés par la population et les élus locaux (exemples récents à Dompnac, Saint-Vincent-de-Durfort, Lagorce, Flaviac, Vanosc...[5]), les installations et les projets se sont progressivement concentrés sur les régions montagneuses et faiblement peuplées de la façade ouest du département.

Il en résulte, sur toute la zone de confins avec la Lozère et la Haute-Loire, la perspective d'une concentration massive d'installations (voir la cartographie jointe au présent texte). Qu'elle soit directement ou seulement indirectement exposée, la population objecte fermement à la transformation d'espaces ruraux précieux en zones industrielles de production électrique, à la destruction d'espaces naturels, à la disparition des lieux de villégiature et de ressourcement.[6]

En outre, l'effet sur l'image du département, et notamment sur sa vocation touristique, de voir les visiteurs en provenance du Massif Central être accueillis par un rideau d'éoliennes industrielles, est évidemment exaspérant.[7] [8]

---

[5] Lagorce: retrait d'un projet de 6 éoliennes de 200m de haut suite au rejet massif par la population locale et les élus (mai 2919).
Dompnac: aux municipales de 2020, les animateurs de la contestation locale du projet de Prataubérat deviennent majoritaires au sein du conseil municipal; la commune adhère au collectif Vent des Maires.
Saint-Vincent-de-Durfort: délibération municipale, à l'unanimité moins une voix, contre le projet éolien du serre de Gruas (avril 2021).
Flaviac: 74% de contre dans le référendum communal concernant le même projet de Gruas (mai 2022).
Vanosc: opposition explicite au projet éolien local de la part de la municipalité et de la communauté d'agglo d'Annonay.

[6] Cette objection vaut évidemment pour toutes les atteintes du même ordre imputables à d'autres filières, comme par exemple les centrales photovoltaïques en zone agricole ou naturelle. Ce risque émergent concerne particulièrement, en Ardèche, les zones de plateau telles le Coiron ou les Grads du sud-Ardèche, mais aussi potentiellement les zones de pente, à l'instar de ce développement récent dans les Alpes-Maritimes:
http://www.perspectivesecologiques.com/telechargements/PV%20Centrale%20Photovoltaique%20Andon%20Alpes-Maritimes.jpg

[7] Au moins 42 éoliennes sont visibles depuis le sommet du Gerbier de Jonc.

[8] Sondage national OpinionWay, mars 2022:
70% ou plus des Français considèrent que les éoliennes ont un impact "*assez négatif voire très négatif*" sur le calme et le silence des campagnes, la beauté des paysages, la biodiversité, et l'attractivité touristique.
https://www.sitesetmonuments.org/IMG/pdf/opinionway_pour_sites_monuments_-_sppef_-_les_francais_et_l_impact_des_eoliennes_-_mars_2022_vf.pdf

La problématique de la prolifération éolienne, avec sa forme exacerbée de saturation, a fait l'objet dès 2018-2019 de quelques prises de position intéressantes[9]. Depuis, la Région Auvergne-Rhône-Alpes s'est ponctuellement positionnée contre certains projets, et la préfecture de l'Ardèche a rejeté d'emblée certains projets parmi les plus impactants.
Or, force est de constater que les efforts déployés jusqu'ici n'ont pas suffit à endiguer la tendance lourde.

Aussi nous demandons aux représentants politiques départementaux et régionaux, et également aux services de l'Etat, de se saisir activement de cette problématique éolienne avant que celle-ci ne devienne ici, comme c'est déjà le cas dans de nombreuses régions de France (Picardie, Champagne etc), un facteur de dissensus majeur.

Il appartient ainsi au conseil départemental et au conseil régional, a minima, d'insister sur un moratoire comme l'avaient fait entre autres l'Allier (2018), la Charente-Maritime (2019), la Vienne (2021), la Dordogne (2022).

Il appartient aux divers partis représentés au niveau départemental, régional et national, de réclamer eux aussi un moratoire, comme l'avait fait un groupe de députés LR en 2018,[10] et comme viennent de le faire à nouveau sept députés qui déposent, dans le contexte de l'élaboration de la PPE3, un amendement pour un moratoire de cinq ans.[11]

[9] Courrier du député Hervé Saulignac aux associations, 24 septembre 2018: «*je considère que l'Ardèche a atteint les limites de ce qu'elle peut accepter en termes d'installations d'éoliennes*». Laurent Wauquiez annonce l'intention de «*maîtriser autant que possible la prolifération de ces installations*» (courrier à H.Saulignac, 27 mars 2019)

[10] «… *il nous apparaît préférable de déclarer un moratoire pour les projets où aucun consensus local n'est constaté*» Manifeste de 51 députés LR pour une autre politique énergétique, novembre 2018

[11] Il s'agit de sept députés LR dont Mr J.P. Vigier, député de Haute-Loire.

Et la situation actuelle réclame davantage que des prises de position sympathiques, des appels, des motions, des vœux, des recours ponctuels, ou des amendements législatifs à l'avenir incertain: il s'agit pour la classe politique de *se mettre en ordre de marche pour faire advenir* un moratoire. Quel genre de territoires "ruraux", quel genre d'espaces "naturels" allons-nous transmettre à nos enfants? Voilà l'enjeu de ce combat politique.[12]

Par ailleurs, il appartient à l'autorité préfectorale et ses services de donner un poids déterminant à l'avis des populations et des territoires concernés, ce d'autant plus dans un contexte où les possibilités pour les citoyens de faire entendre leur voix dans les procédures d'instruction des dossiers ont été, sous prétexte de "simplification administrative", considérablement amoindries au fil des dernières années.

Avec sur leur sol une centrale nucléaire, une infrastructure hydroélectrique conséquente, une richesse forestière considérable (5ème département le plus boisé de France), et l'historique mouvementé des gaz de schiste dans les années 2011-2012, les Ardéchois sont tout à fait en situation d'être ouverts et sensibles aux questions de transition énergétique.

L'introduction de la filière éolienne dans le département a été dès le départ problématique, conduisant rapidement à des tentatives d'encadrement institutionnel - Schéma Eolien Départemental initié dès 2003 et révisé en 2007, schéma éolien du PNR des Monts d'Ardèche, repris dans la mise à jour de la charte du Parc en 2012-2013…

Ces tentatives ont rapidement trouvé leurs limites. Aux premiers schémas territoriaux, plutôt protecteurs, ont succédé des schémas de programmation verticaux, plutôt prédateurs. C'est la société civile ardéchoise qui a dû prendre le relais, conduisant à la contestation quasi systématique des projets: pétition de plus de 5000 signatures contre le projet dans la vallée de la Drobie dans les années 2008-2010, recours en justice administrative conduisant à l'annulation du Schéma Régional Eolien de Rhône-Alpes de 2012 etc.

Nous alertons sur le fossé qui s'est creusé ces dernières années alors que d'une part le désamour citoyen à l'égard de la filière éolienne n'a fait que croître, mais que les représentants

[12] Pour illustrer le genre d'adversaire auquel ce combat nous confronte, cette affaire récemment éventée par les médias, dans laquelle un promoteur éolien allemand attaque pour 44 millions d'euros une petite commune de Charente-Maritime et ses habitants accusés de faire obstruction à un projet éolien en refusant une servitude de passage. La défense (ou plutôt l'offensive) de l'opérateur allemand est assurée par Jean-François Copé, ex-président de l'UMP, avocat de profession, et qui a au moins le mérite, dans le combat politique que nous évoquons ici, d'avoir clairement choisi son camp.
https://www.leparisien.fr/charente-maritime-17/tous-les-coups-sont-permis-un-promoteur-eolien-reclame-44-millions-deuros-a-un-village-de-charente-maritime-25-05-2025-MKGKLEK5KZGJRDR7HW7AH6ZLOI.php

politiques départementaux et régionaux se sont pour la plupart cantonnés dans un silence embarrassé.
Or il devient insupportable de voir depuis des années des milliards d'euros engloutis dans une "transition" du système de production électrique qui concrètement se révèle:
- insignifiante quant à son intérêt sur le plan climatique[13];
- inopérante en tant qu'effort de réduction de la dépendance nationale à la filière majeure que constitue le nucléaire;
- et à l'inverse très fonctionnelle en tant que dynamique de captage de subventions publiques.[14]

Dans un contexte où la lutte contre le dérèglement climatique, la réduction des déficits publics et le pouvoir d'achat sont trois des ordres du jour les plus préoccupants du pays, comment est-il imaginable de continuer à promouvoir à tout crin des EnRi qui ne contribuent pas à l'effort climatique, qui consomment copieusement la richesse de la nation, et dont les dégâts collatéraux sont par ailleurs de mieux en mieux documentés?

Les sondages d'opinion des dernières années ont montré que la population, rejointe de plus en plus par les élus de proximité, a bien repéré les malfaçons évidentes de la "transition énergétique" à la française, spécifiquement pour ce qui concerne les EnRi.[15]

---

[13] De l'aveu même de Jean-François Carenco, alors président de la CRE, auditionné par la commission parlementaire du député Aubert en 2019, et qui, selon le rapport de ladite commission, "*a expressément convenu du fait que la transition énergétique et le développement des énergies renouvelables électriques ne sont pas réalisés dans le but de diminuer les émissions de gaz à effet de serre : « Il ne faut pas s'y tromper : grâce au mix énergétique décarboné, composé principalement de nucléaire et d'hydroélectrique, nous bénéficions déjà de faibles émissions de CO2 et d'un prix de l'électricité maîtrisé. Nous émettons six fois moins de CO2 que nos voisins allemands et le prix de l'électricité pour un consommateur résidentiel moyen est de l'ordre de 180 euros par mégawattheure contre 300 euros en Allemagne. Le développement des énergies renouvelables électriques ne sert donc pas à réduire les émissions de CO2. Il faut le rappeler, car on dit beaucoup de mensonges à ce sujet. Cela n'a aucun sens et procède d'une forme de populisme idéologique.»*
Rapport de la commission d'enquête parlementaire sur les énergies renouvelables, 25 juillet 2019, tome 1
https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cetransene/l15b2195-t1_rapport-enquete.pdf

Six ans après ces déclarations, l'ADEME, soupçonnée de tricher en exagérant les quantités d'émissions de carbone évitées par les EnRi françaises, refuse la transparence sur ses méthodes de calcul, et se voit traînée devant les tribunaux par les associations.
https://environnementdurable.org/documents/CP-FED-ADEME-def.pdf

[14] «*la transition énergétique a beaucoup d'un commerce de subventions publiques.*», conclusion du député Julien Aubert, président de la commission d'enquête; *ibid*

[15] Sondage IFOP novembre 2021:
> 56% "pas favorables" à ce que la France continue d'investir massivement dans l'éolien.
> 77% "pas prêts" à payer leur énergie plus cher pour favoriser le recours à des énergies intermittentes.
https://www.ifop.com/wp-content/uploads/2021/11/118417-Presentation-publiee.pdf

Or la première mouture de la PPE3 a montré que les pouvoirs publics et un vaste spectre de la classe politique semblent se satisfaire de l'inertie et du laisser-faire qui ont suscité et entretenu les dérives de ladite "transition".

Il est grand temps de remédier aux profonds effets de clivage et de dissensus, pour ne pas dire: de pourrissement, qui résultent inévitablement de ce hiatus.

C'est le sens des revendications que nous venons exprimer ici, c'est l'ambition du mouvement général dans lequel nous nous inscrivons, et c'est la motivation de la démarche qui nous amène à vous interpeller aujourd'hui.

Nous vous prions d'agréer, Madame la préfète, Monsieur le président du Conseil Départemental, l'expression de toute notre considération.

pour l'association EOLE 07

le secrétaire:	la vice-présidente:	le président:
<signature>	<signature>	<signature>
Richard Ladet	Arlette Obry	Christian Proust